

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

C 070

4088  
2

# LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."

(SALLUSTE CATIL.)

---

12 FEVRIER 1858.

---

## I.

Dans un pays administré comme l'est le nôtre, où chaque citoyen, participant au choix des législateurs, est lui-même une fraction du gouvernement, c'est pour tout électeur non seulement un droit mais même un devoir de prendre le plus grand intérêt à tout ce qui tient au gouvernement, et cet intérêt doit surtout devenir extraordinaire à l'époque où ceux des citoyens qui font les lois, et les ministres chargés de l'exécution de ces lois s'assemblent pour remédier aux imperfections de la législation, et faire face aux nouvelles nécessités, ainsi qu'on peut critiquer les actes du gouvernement. En effet, les maux d'un Etat ne viennent pas seulement du défaut inévitable de ses lois, mais encore de leur inexécution et d'une inexécution qui est souvent telle qu'il est impossible de la soumettre à des peines ou même à des qualifications déterminées.

## II.

Il faut donc que le peuple cherche à suppléer à l'imperfection des législations. C'est ce qu'il ne peut faire qu'au moyen de la presse dont l'action commence où celle des législations finit et qui sert au peuple à contrôler les actes publics des hommes auxquels il a confié le dépôt de ses droits législatifs et de sa liberté, et à savoir quels représentants sont dignes d'être réélus et desquels il doit s'éloigner aux élections suivantes.

Grâce à cette vigilance impartiale de la presse, les ministres, convaincus que toutes leurs actions seront exposées au grand jour, et les législateurs sachant que leur indolence et leur participation aux excès de l'autorité seront dénoncées à leurs électeurs, osent moins obéir aux appels de leurs intérêts personnels et de leurs passions égoïstes, de crainte de se voir un jour frappés dans le principe même de leur autorité et privés des suffrages de ce peuple qu'ils peuvent bien affecter de mépriser, mais qui dans le fond est le dispensateur souverain de tous les objets de leur ambition.

Aussi, entre tous les journaux, ceux qui se publient au centre même de la politique du pays et qui sont les échos fidèles et prompts de tout ce qui se dit dans l'enceinte du parlement, sont-ils souvent en mesure de rendre au peuple les services les plus signalés et doivent-ils avoir pour les électeurs de la république un intérêt tout particulier.

## III.

C'est dans cette persuasion que nous avons résolu de fonder à Toronto un journal politique qui puisse remplir une lacune fâcheuse dans la presse canadienne, en se faisant auprès de nos corps législatifs et de l'Exécutif le défenseur des Droits de la race canadienne-française. Comme il ne s'est publié encore aucune feuille française à Toronto ni même dans tout le Haut-Canada, nous oserons passer par-dessus la banalité de la phrase, pour dire que la nécessité d'un journal tel que celui que nous allons fonder se faisait sentir depuis longtemps.

En effet, le *Journal des Débats* ne se contentera pas de publier, comme son nom le promet, un rapport fidèle et détaillé des débats de notre Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée. Sa mission serait celle d'un sténographe, si elle se bornait là. Chacun de ses numéros renfermera un compte-rendu de la séance parlementaire de la veille, dans lequel les paroles et les votes des législateurs seront critiqués avec indépendance et sans aucune crainte de déplaire à ceux que nous blâmerons ou sans le moindre désir de plaire aux adversaires de ces derniers. Celui qui rédigera ces comptes-rendus croit avoir donné des preuves suffisantes de franchise, de bonne foi et de justice alors que, sous le pseudonyme de *Rapporteur No. 13*, il envoyait au *Journal de Québec*, à la *Minerve*, et à la *Patrie* des correspondances parlementaires, et aussi

pendant les dix-sept mois qu'il vient de passer à la tête de la rédaction du premier de ces journaux. Entièrement étranger aux luttes de nos divers partis politiques, comme aux intérêts qui ont donné naissance à ces partis, il se trouve dans une heureuse position, (bien rare dans notre province,) qui lui permet de juger de haut les actes de nos divers hommes politiques, sans avoir à se demander s'il froissera les sentiments d'un parent, d'un ami d'enfance, d'un protecteur puissant, d'un complice, d'un ennemi redoutable ou d'un homme qui peut lui rendre des services. Dans les premières pages de son histoire de Catilina, Salluste, voulant indiquer en deux traits la situation la plus favorable à l'historien intègre, nous le montre également en dehors de la sphère de la Peur et de celle de l'Espérance, et dit en parlant de lui-même: "Statui res gestas populi romani carptim, ut quæque memoriâ digna videbantur, præscribere; eò magis quod mihi à spe, metu, partibus reipublicæ animus liber erat." (Je formai le projet de donner par morceaux détachés, la description de ceux des événements de l'histoire romaine dont le souvenir me paraissait plus intéressant; d'autant plus que "j'étais à l'abri de toute impression d'espérance ou de crainte, et entièrement libre au milieu des factions qui divisaient l'Etat." Ce sont les derniers mots de cette citation que nous avons pris pour devise, parce qu'ils peignent avec une concision admirable l'indépendance qui doit être la meilleure garantie de la fidélité et de la justice de notre rédaction.

#### IV.

La presse ne pourrait pas servir de contre-poids constitutionnel si elle était exclusivement entre les mains de ceux-là mêmes qu'elle a pour mission de surveiller. Aussi les citoyens qui n'admettent pas que le même homme soit juge et partie dans une affaire, feraient-ils preuve d'un grand manque de logique, s'ils attendaient la moindre partialité de la part des journaux franco-canadiens placés sous le contrôle de membres du parlement ou autrement dits journaux de parti. En effet, ceux-ci ne voient partout que du bleu, et ceux-là nous montrent tout en rouge. À en croire les uns, leurs adversaires sont bien noirs; mais ils ne sont pas blancs eux-mêmes dans l'opinion de ces derniers, optimistes au même degré que les premiers sont pessimistes.

Cette continuelle divergence d'opinions s'explique facilement, quand on se rappelle que les hommes auprès desquels s'inspirent les rédacteurs de ces journaux, se divisent en deux camps dont l'un s'efforce de maintenir l'ordre de choses actuel, tandis que l'autre veut le renverser. On conçoit qu'aucune des deux bandes ne peut ni avouer la plus petite faute de sa part sans s'affaiblir elle-même, ni reconnaître le moindre mérite chez ses adversaires sans donner à ces derniers un avantage qui pourrait lui devenir fatal. Voilà pourquoi, pendant chaque session du parlement, tous les journaux politiques de la province sont remplis d'articles qui se ressembleraient tous, n'était pourtant que dans les feuilles ministérielles l'éloge est toujours pour les hommes du ministère, et le blâme pour ceux de l'opposition; tandis que dans les feuilles de l'opposition l'éloge s'adresse sans cesse aux hommes de l'opposition, et le reproche, à ceux du ministère.

Pour être franc, nous serions indigne du nom de polémiste consciencieux, si nous profitions de notre position toute exceptionnelle pour devenir l'apôtre d'un nouvel évangile qui, transportant l'éclectisme de la philosophie moderne dans la politique bas-canadienne, prêcherait aux différents partis l'oubli de leurs haines et de leurs principes, et l'abandon de leurs drapeaux comme celui de leur honneur.

Le prétexte patriotique de cette nouvelle doctrine politique serait qu'elle nous ferait tous aimer les uns les autres, et que nous vivrions tous dans la meilleure harmonie. Pour rendre cette utopie réalisable, il faudrait deux choses malheureusement impossibles: d'abord que tous les hommes fussent honnêtes, et en second lieu, que chacun d'eux fût infaillible comme les Conciles. Il est évident que si chaque membre du Parlement arrivait par intuition à la vérité de chaque proposition, et était assez honnête pour y rester, les *Divisions* seraient inutiles, car il n'y aurait plus de division. La Vérité étant une et tous les députés se rangeant de son côté, tous les bills seraient adoptés ou rejetés à l'unanimité.

Mais, hélas! ceux qui se sont occupés quelque peu de politique ont eu plus d'une fois l'occasion de vérifier la portée de cet aphorisme latin: *tot capita, tot sensus*; autant d'opinions que de têtes. Il arrive presque tous les jours que les hommes de la meilleure foi voient le bonheur de la république dans une loi que d'autres hommes d'une foi non moins bonne considèrent comme le précurseur des plus grands malheurs; et, comme si ce n'était pas assez de cette cruelle perplexité dans laquelle sont plongés les citoyens qui entendent les deux cloches, il faut encore que l'ambition, les intérêts sordides et mille autres passions nobles ou ignobles tirillant les carillonneurs dans tous les sens, les poussent quelquefois à sonner de joyeuses volées, à la nouvelle d'une victoire parlementaire qu'ils regrettent au fond du cœur, et à faire entendre un glas funèbre en apprenant le rejet d'un bill qu'ils méprisent, néanmoins, tout bas.

Quoiqu'il nous soit impossible de trouver quelque part l'infaillibilité, il ne doit pas nous être permis de rôder d'un camp à l'autre; car, bien que la perfection ne soit pas plus à gauche qu'à droite, il y a nécessairement un de ces camps qui renferme une plus grande somme de mal et d'erreurs que l'autre, et c'est celui-là que chaque homme de parti croit combattre. Aussi tout partisan doit-il, s'il est consciencieux; mépriser foncièrement les principes du parti contraire et songer avec effroi au jour où ils triompheront peut-être. Pour empêcher ou pour abrégier le règne de ses adversaires, qu'on ne s'étonne donc pas qu'il exagère les mérites des siens et les torts des autres. Il croit être dans la voie qui conduit au bon but. Il veut arriver et l'on sait que celui qui veut la fin, veut les moyens.

## V.

On voit que, tout en nous mettant en dehors des luttes de parti, nous savons en reconnaître l'utilité et en faire excuser les excès. La plupart des journaux français de la Province, obéissant à l'impulsion de différents membres du parlement, se sont jetés avec ardeur dans la mêlée. Bien que nous ne soyons que spectateur ou, si l'on veut, arbitre impartial, nous respectons infiniment les belligérants et nous ne pouvons nous empêcher de battre des mains toutes les fois qu'un lutteur quelconque porte un grand coup. Du haut de notre perchoir de Rapporteur nous crierons aux uns et aux autres : "Chacun pour son drapeau et que Dieu fasse triompher la bonne cause !"

Tout Canadien qui lit appartient à un parti politique et reçoit un journal, organe de ce parti ; mais à côté de cette feuille dont chaque article le passionne et lui fait partager toutes ses haines et ses sympathies, il ne sera pas fâché, sans doute, de voir un journal impartial qui lui montrât les scènes parlementaires, non point comme elles auraient dû se passer, dans son opinion, mais en réalité comme elles se seront passées. C'est ce que fera le *Journal des Débats*. Quo la tempête gronde dans le coin Nord-Ouest de la Chambre ou que la phalange rousse frémissse et trépigne sur les hauteurs Sud-Orientales, notre Rapporteur n'ayant aucun intérêt qui le pousse à se réjouir parmi les vainqueurs ou à pleurer en compagnie des vaincus, s'occupera avec calme de compter les morts des deux camps et de mentionner les actes d'héroïsme qu'il aura remarqués de part et d'autre. Et s'il s'anime jamais lui-même aux cris des combattants, c'est que les intérêts de la race française seront menacés ou l'assaut, livré à la caisse publique. La caisse canadienne est tellement pillée et la race française, si souvent dupée qu'il y a vraiment de la chevalerie à oser défendre l'une ou l'autre. Aussi promettons-nous toutes nos sympathies à ceux des députés qui combattront pour des causes si désespérées.

## VI.

Que la session prochaine abondera en luttes intéressantes, c'est ce dont on ne peut point douter après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur les différents partis qui se disputent le pouvoir. Ce sont d'abord une soixantaine de députés qui se présentent pour la première fois et dont les électeurs respectifs n'attendent pas sans angoisses les débuts parlementaires ; arrivent ensuite une trentaine de candidats, vaincus aux élections dernières et qui, semblables à Rachel, ne veulent pas être consolés *quia non sunt*, parce qu'ils ne sont pas représentants ; ceux-là vont faire le plus grand bruit et donner à la Chambre le plus de besogne. À part ces deux catégories d'hommes publics, les sujets d'intérêt ne nous manqueront pas cette année. N'aurons-nous pas l'élection du Parleur ou Président de la Chambre et les discours sur l'adresse ? Il faut avouer, sans que nous voulions rien préjuger, que jamais ministère canadien n'a affronté les foudres de l'opposition dans des conditions aussi défavorables que celui-ci. De tous les hommes qui s'asséyaient l'an dernier sur "les bancs du trésor", il n'en reste plus que trois cette année pour diriger l'armée ministérielle. MM. Cauchon, Lemieux, D. Ross, Taché et Terrill sont rentrés aujourd'hui dans les rangs des simples soldats et MM. Cayley, J. Morrison et Spence sont restés sur le carreau électoral, pour faire place à MM. Alleyn, Belleau, Loranger, J. Rose, J. Ross, Sicotte et S. Smith. La Chambre ratifiera-t-elle ces changements et ne verra-t-elle pas surtout sans jalousie trois ministres réfugiés dans le Conseil Législatif ? M. McDougall cédera-t-il son comté de Renfrew à M. Cayley qui reste Inspecteur-Général, quoiqu'il ne soit plus représentant, ou bien attendra-t-on, comme dans le cas de M. Vankoughnet, les élections des conseillers législatifs, qui doivent avoir lieu l'automne prochain, afin de le faire élire soit dans la Division de Tecumseth composée exactement des deux comtés de Huron et de Bruce dont il était naguères le député, soit dans celle de Catarqui qui se compose de Kingston et des comtés de Frontenac et d'Addington, et où ses amis le Procureur-Général et le Solliciteur-Général sont tout puissants ?

À propos de cette élection, le ministère consentira-t-il enfin, ne fût-ce que pour faire honneur à la promesse personnelle de M. Alleyn, à réformer notre système électoral, en introduisant dans le pays l'enregistrement des votes et le vote au scrutin ?

Après ces questions purement politiques, viendront en foule les questions pratiques : l'affaire interminable du Grand-Tronc ; — l'arrivée au pouvoir de MM. J. Rose et John Ross qui sont, dit-on, tout dévoués à cette puissante compagnie ; — les demandes incessantes de cette dernière ; — les récriminations des députés de l'arrondissement de Québec où les travaux promis par la Compagnie ont été commencés à peine ; — le projet du chemin de fer du Nord, qui avec son apanage de cinq millions d'acres de terre dans les deux vallées de l'Outaouais et du Saint-Maurice, ne paraît pas être en meilleure voie d'exécution ; — le choix d'une capitale ; — la loi sur l'usure, que certaines personnes croient indispensable après la dernière crise financière ; — la trop chère Commission Seigneuriale ; — la fantastique Commission chargée de la codification de nos lois ; — la réforme judiciaire de M. Cartier et tant d'autres questions d'un intérêt plus ou moins immédiat !

## VII.

Non seulement, le *Journal des Débats* racontera tous les travaux du parlement pendant la session prochaine, mais il donnera aussi l'analyse des bills propres à intéresser les lecteurs français, et il tâchera de dévoiler

les intrigues qui se nouent et se dénouent dans le Parlement avant, pendant et après les séances. On sait assez que durant la session, le parlement est tout un monde où grouillent, se caressent et se heurtent mille passions dignes ou méprisables et quelquefois ridicules. En guise de feuilleton, nous donnerons des esquisses parlementaires, des portraits dans le genre de ceux de Timon, d'us au pinceau de différents publicistes, et des fragments politico-littéraires.

Notre *Journal* paraîtra, pendant la session, cinq fois par semaine, le lendemain de chaque séance parlementaire, et, comme l'ensemble de cette publication est destiné à résumer de la manière la plus complète l'histoire de la session de 1858, nous donnerons à notre feuille un format qui permettra d'en placer les numéros reliés en volume, au milieu d'autres livres dans les rayons d'une bibliothèque.

### VIII.

L'abonnement est, comme pour la plupart des journaux franco-canadiens, au taux d'une piastre les quarante numéros. Comme il est impossible qu'une publication du genre de celle-ci se fasse dans les mêmes conditions de crédit que les autres, nous considérerons comme nul tout abonnement pour lequel nous n'aurons pas reçu au moins une piastre d'avance.

Cependant, les habitants de cette ville peuvent, s'ils le préfèrent, payer par semaine la huitième partie d'une piastre, représentée ici par quinze sous ou sept pence et demi (cours de Halifax;) là par un six pence sterling; dans les banques par seize sous canadiens; chez nos voisins yankees par douze cents et demi; chez les Hispano-Américains par un réal; et à Toronto par un *York shilling* ou chelin de New-York. Chaque semaine, notre Agent dans cette ville passera chez les abonnés pour collecter le prix des cinq numéros qui seront dus.

Dans le but d'éviter à nos abonnés de la ville l'ennui d'aller chercher nos numéros à la poste, nous avons engagé des porteurs qui distribueront notre journal au domicile de ceux qui en feront la demande, comme si notre feuille était imprimée dans la ville même.

Il est quelquefois plus difficile qu'on ne pense de se désabonner à un journal, à moins de s'y prendre six mois à l'avance. Il n'en sera pas ainsi dans nos bureaux. S'il arrivait à quelques uns de nos abonnés de la campagne de ne plus vouloir de notre feuille, ils n'auraient qu'à négliger d'envoyer une seconde piastre après la réception des quarante premiers numéros, et ils seraient certains de ne pas être dérangés par l'arrivée du 41<sup>e</sup> numéro. Quant aux personnes de la ville qui voudraient se désabonner, il leur suffirait d'avertir notre agent une seule semaine à l'avance.

### IX.

Comme notre feuille est appelée à être répandue dans toutes les parties des deux Canadas, il nous est permis d'espérer que MM. les annonceurs viendront lui demander cette publicité qu'ils achètent quelquefois bien cher, sans l'obtenir néanmoins, en faisant annoncer leurs marchandises dans cinq ou six journaux différents qui n'ont pas plus de cinq ou six cents lecteurs chacun.

Le prix de nos annonces sera d'un cent le mot pour celles qui n'en auront pas plus de cinquante, et à raison d'un demi cent pour chaque mot en sus.

Dans tous les cas, après la première publication, l'annonce ne coûtera pour chaque insertion nouvelle que le quart de ce qu'elle aura coûté la première fois.

### X.

L'année 1858 ayant commencé un vendredi et devant finir un vendredi après avoir renfermé plus de ces jours réputés néfastes que les années ordinaires, les personnes superstitieuses prétendent que toute entreprise commencée cette année devra aboutir à l'insuccès. Dans le but d'aider à déraciner ces tristes préjugés, nous avons écrit notre prospectus, le 12 février, un *vendredi*! et nous le publions, le lendemain, un *treize*!! Si sous des auspices si défavorables, notre entreprise ne réussit point, le peuple sera plus encroûté que jamais dans ses folles superstitions. Mais si nous trouvons le succès à notre porte, les gens les plus superstitieux ouvriront les yeux et resteront convaincus que toute affaire menée avec habileté et honnêteté doit réussir, quel que soit le jour qui l'ait vue naître. Nous pouvons donc rendre les personnes éclairées et amies des progrès du peuple responsables du sort qu'aura notre Journal.

On s'abonne,

A QUEBEC, chez notre Agent, M. V. TREMBLEY, au bureau d'Assurance de L. P. Fontaine et Cie., en face du bureau de poste et dans la même maison que l'étude de MM. Lemieux et Gauthier. Chez MM. J. et O. Crémazie, libraires, rue de la Fabrique; M. Léon Rochette, libraire, 24<sup>3</sup>, rue et faubourg Saint-Jean; M. François Fournier, libraire, 69, rue Saint-Joseph, Saint-Roch.